



Action culturelle

FESTIVALS

Lors du Conseil des ministres du 9 août, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a présenté une communication relative aux festivals français et notamment aux conditions de leur accompagnement par la puissance publique. Le dialogue de l'État avec les collectivités territoriales donnera lieu à la nomination d'un interlocuteur unique au sein du ministère de la Culture.

« Les festivals composent aujourd'hui en France un paysage riche et varié qui recouvre l'ensemble du champ culturel : la musique, les arts de la rue, le cirque, le cinéma, le livre, la bande dessinée, les arts visuels, la danse, le théâtre, la marionnette, le conte, l'histoire, l'archéologie.

Très nombreux (environ 3 000 festivals en France chaque année), les festivals sont des moments attendus de nos concitoyens (plus de 6 millions de festivaliers en 2016), en particulier de la jeunesse qui aime goûter l'"esprit festival", propice aux découvertes d'artistes connus ou émergents, propice aussi à de nouvelles formes de sociabilité et de citoyenneté, poursuit-elle. Soucieux de pouvoir accueillir tous les publics, les festivals sont engagés sur les questions d'accessibilité et de démocratisation, et mobilisés sur les questions de handicap, comme le souligne le récent rapport du Sénat sur le thème "Culture et handicap".

La fréquentation connaît des tendances diverses. Globalement, sur la base des éléments disponibles à la fin juillet, la fréquentation serait en hausse en 2017 même si certains grands festivals ont connu un tassement de leur fréquentation.

Les professionnels ont pu exprimer leur inquiétude sur la fragilité de certains festivals. C'est un sujet d'attention qui doit être partagé entre l'État et les collectivités territoriales, afin de maintenir la vitalité constatée sur l'ensemble du territoire national et dont l'impact sur l'économie locale et sur le tourisme est très significatif.

L'État fonde son action en faveur des festivals sur les grands enjeux que sont l'excellence, la pluralité

de l'offre artistique et la diversité de la vie culturelle dans les territoires.

Le ministère de la Culture a initié un dialogue avec les collectivités territoriales dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) afin de réfléchir à la situation des festivals et aux conditions de leur accompagnement par la puissance publique. Ce dialogue doit également conduire à une étude partagée sur les phénomènes de concentration, mesurant leur ampleur, constatant la façon dont ils affectent le champ du spectacle vivant et évaluant leurs effets en termes de diversité et d'indépendance artistique.

Pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, un interlocuteur unique au sein du ministère de la Culture sera désigné sur la question des festivals.

Enfin, pour mieux répondre aux enjeux de sécurité, d'un commun accord avec le ministère de l'Intérieur, il a été décidé la création d'une cellule interministérielle qui sera mise en place dès le mois de septembre afin de partager toute information relative à la sécurité des lieux culturels et à la continuité économique de ce secteur, et de suivre les dossiers pris en charge au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), qui a vocation à prendre le relais du fonds d'urgence créé en 2015. »

Source : Conseil des ministres

Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel est une instance de dialogue et de concertation, présidée par la ministre, entre le ministère de la Culture et de la Communication et les collectivités territoriales. Il réunit les associations représentatives des collectivités territoriales : l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF), France Urbaine (grandes villes, communautés d'agglomération et communautés urbaines), l'Association des maires et villes de banlieues de France (AMVBF), l'Association des petites villes de France (APVF), l'Association des Villes de France, l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Assemblée des districts et des communautés de France (ADCF) et la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).